

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 24 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Schirmeck, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

**Présents** : Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, Claude BRIGNON, Véronique SPILL BILDSTEIN, Léa Fidan AGBULUT, Youssef LAAOUINA, Christine DE MIRANDA-MARTIN, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Marie-Sarah CHARLIER, Christiane OURY, Philippe PECK, Christelle LÉBOUBE, Stéphane JUNG

**Absentes excusées** : Monique GRISNAUX (procuration à Laurent BERTRAND)  
Aurélie DE PAU (procuration à Olivia KAUFFER)  
France SCHRÖTER

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance 27 août 2020**

A l'unanimité des voix, moins deux abstentions (Olivia KAUFFER et Christine DE MIRANDA-MARTIN, absentes) le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 27 août 2020.

## **II - Désignation de la secrétaire de séance**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Marie-Thérèse ANTONI, Secrétaire Générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **III – Communications**

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 9 juin 2020 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
  - maison d'habitation située 10b rue de l'Ancien Sanatorium à SCHIRMECK :
  - local professionnel situé place du Bergopré à SCHIRMECK
  - terrains situés section 24 n°114/18, section 5 n°151/31 et n°184/31 au lieu-dit « Muehlmatt » à SCHIRMECK.

## **IV – Autre communication**

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide de fixer les séances du Conseil Municipal dorénavant au 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.

\*\*\*\*\*

**2020/09/01 :            PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN MILIEU RURAL DU QUARTIER DES MESANGES – LANCEMENT D'UNE MISSION EN VUE DE LA COORDINATION GLOBALE ET OPERATIONNELLE**

Le Maire expose aux membres présents l'état d'avancement du projet de renouvellement urbain du quartier des Mésanges qui mobilise différents acteurs : la commune, le Département du Bas-Rhin, l'ATIP, Alsace Habitat, la SEM de Schirmeck, les habitants et usagers du quartier, et qui comporte de nombreux enjeux tant en matière d'habitat et de services, d'aménagement des espaces, de voies de desserte et de circulation le reliant au centre-ville.

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

Il rappelle que depuis 2010 une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) a été lancée sur le quartier des Mésanges qui a révélé :

- un certain nombre de dysfonctionnements quant à l'aménagement dans l'espace de ce secteur et à ses liaisons avec le centre-ville ;
- la nécessité de transformer fortement et durablement le quartier.

En 2016, la ville a confié à l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) une mission d'assistance à maître d'ouvrage en vue d'un accompagnement technique en aménagement et en urbanisme sur ce quartier. Cette étude a permis de formuler des propositions pour le repositionnement des logements, les espaces publics et communs, tels que les voiries, les cheminements doux, les espaces verts, le stationnement, etc...

A ce jour, il s'agit de mener à bien un projet structurant et fondateur sensé répondre aux problématiques suivantes :

- la conception d'espaces publics de grande qualité et d'une trame paysagère reliant différents quartiers et projets ;
- les mobilités et la place de la voiture ;
- la cohérence urbaine et fonctionnelle avec le centre-ville et le secteur des équipements scolaires et de loisirs ;
- la réalisation d'une opération mixte de logements ;
- les services aux publics et aux entreprises ;
- l'attractivité de la commune et du territoire du bassin de vie ;
- l'innovation.

Le Maire précise encore :

- que le service Habitat et Logement du Département du Bas-Rhin et l'ATIP sont disposés à accompagner la commune dans la réalisation de ce projet d'aménagement ;
- qu'il est susceptible d'être éligible au titre de l'appel à projets « Urbanisme durable 2019-2020 » lancé par la Région Grand Est et qui a pour objet de soutenir les projets d'aménagement présentant une vocation mixte avec présence d'habitat, maintien et développement des services et commerces de proximité.

Toutefois, afin de mettre en cohérence les différentes composantes du projet, il convient d'avoir recours à une mission de coordination globale qui viendrait assurer une fonction de « chef d'orchestre » du projet, assistant ainsi la ville en sa qualité de maître d'ouvrage.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** les conclusions de l'étude de requalification du quartier des Mésanges (MOUS) lancée en 2010 ;

**CONSIDÉRANT** l'état d'avancement des réflexions et études menées sur le quartier par les différents acteurs intéressés ;

**VU** les caractéristiques de l'appel à projet Urbanisme Durable 2019-2020 lancé par la Région Grand Est qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction de consommation foncière du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé le 24 janvier 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité à présent, en vue de mettre en cohérence les différentes opérations constitutives du projet et du suivi du planning de travaux de chaque opération, d'avoir recours à une mission de coordination globale du projet et d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**CONSIDERANT** que cette mission de coordination globale du projet de renouvellement urbain du quartier des Mésanges et OPC doit faire l'objet d'un marché de prestations de services ;

**VU** le projet de cahier des charges pour la mission de coordination globale ;

**CONSIDERANT** les crédits inscrits au budget primitif 2020 ;

**CONSIDERANT** que ce projet a été examiné et validé par la commission « Attractivité de la Ville » réunie le 24 septembre 2020 ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**VALIDE** le projet de renouvellement urbain du quartier des Mésanges dans ses différentes composantes exposées ci-dessus par le Maire ;

**DECIDE** de lancer la procédure de mise en concurrence en vue de la sélection d'un bureau d'études chargé de la mission de coordination globale et opérationnelle du projet et OPC urbain en phase de réalisation des travaux ;

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

1. Coût des études

(de faisabilité, AMO, coordination et OPC) : 113 800 € HT  
soit  
- participation Région Grand Est : 25 000 €  
- participation Département 67 : 40 000 €  
- autofinancement : 71 560 €

2. Coût des investissements :

soit 844 000 € HT  
1 012 800 € TTC  
- participation Région Grand Est : 253 200 €  
- participation Département 67 : 250 000 €  
- FCTVA : 166 140 €  
- autofinancement : 343 460 €

**SOLLICITE** l'aide de la Région Grand Est allouée à travers l'appel à projets Urbanisme Durable tant au niveau du coût de la mission de coordination globale qu'à celui des investissements d'aménagement urbains ;

**SOLLICITE** l'aide que le Département du Bas-Rhin peut accorder au titre de ce projet, notamment le dispositif Quartier + 67 ou tout autre dispositif ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits par Décision Modificative au Budget Primitif 2020 ainsi qu'aux budgets respectifs des exercices à venir.

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**2020/09/02 : RESTAURATION DE LA SYNAGOGUE DE SCHIRMECK  
ADOPTION DU PROJET, DEMANDE DE PARTICIPATION DE  
L'ÉTAT AU TITRE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT  
RÉALISÉS SUR UN ÉDIFICE OU UN OBJET MOBILIER  
PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET  
DEMANDE DE PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AU TITRE  
DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE (2021-2026)**

L'adjoint en charge des travaux, Alain JEROME, présente à l'assemblée le programme des travaux envisagés relatif à la restauration intérieure et à la mise en conformité de l'accessibilité de la synagogue de SCHIRMECK.

L'étude de diagnostic effectuée par le bureau d'architecture IMAGINE l'architecture à OBERNAI a permis d'estimer le coût des travaux à 198 396 € HT, se répartissant comme suit :

- Tranche ferme :	78 300 €
- Tranche conditionnelle 1 :	45 036 €
- Tranche conditionnelle 2 :	47 520 €
- Travaux optionnels :	27 540 €

auquel il y a lieu de rajouter les honoraires d'un montant de 17 500€ HT soit un coût total HT de 215 896 € et TTC 259 075,20 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la convention de souscription conclue le 4 septembre 2016 entre la commune de SCHIRMECK, la Fondation du Patrimoine et l'association Les amis de la synagogue de SCHIRMECK pour lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer la synagogue de SCHIRMECK ;

**VU** sa délibération du 6 février 2020 autorisant le Maire à déposer, au nom de la commune le permis de construire pour la rénovation intérieure de la synagogue ;

**VU** l'étude de diagnostic effectuée par le bureau d'architecture IMAGINE l'architecture à OBERNAI ;

**VU** l'estimation prévisionnelle des travaux ;

**CONSIDERANT** l'inscription au budget primitif 2020 d'un crédit de 50 000 € au titre de ces travaux ;

**Après en avoir délibéré,**  
**A 17 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Philippe PECK),**

**DECIDE** la réalisation des travaux de restauration intérieure et de mise en conformité de l'accessibilité de la synagogue de SCHIRMECK pour un montant de 216 000 € HT ;

**DECIDE** la réalisation en 2021 de la tranche ferme pour un montant de 95 800 € HT, intégrant les honoraires du bureau d'architecture ;

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

- Coût des travaux TTC	259 076 €
- Participation DRAC (20%) :	43 200 €
- Participation Département 67 (16%) :	34 550 €
- Fondation du Patrimoine :	15 000 €
- Amis de la Synagogue :	25 000 €
- FCTVA :	42 500 €
- Auto-financement commune :	98 826 €

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

- SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat dans le cadre du financement de travaux d'investissement réalisés sur un édifice ou un objet mobilier protégé au titre des monuments historiques à hauteur de 43 200 € ;
- SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du Fonds de Solidarité Communale à hauteur de 34 550 € ;
- DECIDE** de recourir à la procédure adaptée pour l'exécution des travaux ;
- SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental afin de pouvoir démarrer les travaux de manière anticipée ;
- AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

Les crédits complémentaires seront prévus au budget primitif 2021 pour la tranche ferme et les budgets à venir pour les tranches conditionnelles et les travaux optionnels.

**2020/09/03 :** **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE HAUTE BRUCHE - BILAN FINANCIER 2019/2020**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** sa délibération du 9 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;
- VU** l'arrêté du 21 août 2020, pris par le Maire par délégation du Conseil Municipal, et portant mise à jour des tarifs pratiqués à l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche pour la saison 2020/2021 ;
- VU** le bilan financier de l'Ecole de Musique pour l'exercice écoulé ;
- CONSIDERANT** que le déficit, lié à la crise sanitaire due à la Covid-19, s'explique par :
- l'absence de facturation des cours aux élèves depuis le 16 mars 2020, date du début du confinement des écoles, jusqu'au 30 juin 2020 marquant la fin de l'année scolaire de l'école de musique ;
  - le maintien des salaires des professeurs de musique jusqu'au terme de leur contrat le 30 juin 2020, les professeurs ayant conservé un lien pédagogique avec leurs élèves au moyen de cours dispensés en distanciel ;

**Après en avoir délibéré,**

**A 16 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Christiane OURY et Philippe PECK),**

**PREND ACTE** du bilan financier de la saison 2019/2020 de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche, qui se traduit par un déficit de 32 470,28 € ;

**PREND ACTE** des tarifs mensuels de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche pour l'année scolaire 2020/2021.

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**2020/09/04 : ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE HAUTE-BRUCHE -  
CREATION DE POSTES ET FIXATION DES COEFFICIENTS  
D'EMPLOI**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le tableau des effectifs communaux annexé au budget primitif 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le coefficient d'emploi des agents à temps non-complet, en tenant compte de la durée hebdomadaire effective des agents ;

**CONSIDERANT** les inscriptions à l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche pour la nouvelle saison 2020/2021 ;

**CONSIDERANT** le bilan financier prévisionnel établi à partir d'une analyse prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2020/2021 ;

**Après en avoir délibéré,  
A 17 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Philippe PECK),**

**DECIDE** la création, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021, de :  
- un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité Danse, rémunéré à l'échelon 7 de la grille indiciaire correspondant à ce grade, indice brut 702, majoré 583 ;  
La durée hebdomadaire de service est fixée à 1,54/20<sup>e</sup> ;

**DECIDE** la création, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021, de :  
- onze postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité Musique, rémunérés à l'échelon 3 de la grille indiciaire correspondant à ce grade, indice brut 415, majoré 369 ;

**FIXE** la durée hebdomadaire de service de ces onze emplois comme suit :

- 1 poste à 1,35/20 <sup>e</sup>	- 1 poste à 4,23/20 <sup>e</sup>
- 1 poste à 1,93/20 <sup>e</sup>	- 1 poste à 5,77/20 <sup>e</sup>
- 2 postes à 2,70/20 <sup>e</sup>	- 1 poste à 7,31/20 <sup>e</sup>
- 1 poste à 4,04/20 <sup>e</sup>	- 1 poste à 9,81/20 <sup>e</sup>
- 1 poste à 12,31/20 <sup>e</sup>	- 1 poste à 8,08/20 <sup>e</sup>

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**2020/09/05 : MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la demande présentée par Madame Monique GRISNAUX, Maire-Adjoint, agissant pour le compte de la commission scolaire du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) GRANDFONTAINE-SCHIRMECK-WACKENBACH, tendant à utiliser trois salles, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y développer des activités périscolaires tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18H ;

**VU** le projet de convention susceptible d'être passée entre la commune et l'organisateur d'une activité périscolaire, encadrée par les dispositions de l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 ;

**VU** l'avis favorable de la Directrice de l'école primaire ;

**CONSIDERANT** que la police d'assurances Villassur, souscrite par la Ville auprès de GROUPAMA, couvre tous les dommages pouvant résulter de l'exercice de cette activité dans l'établissement, au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

**Après en avoir délibéré,**

**A 17 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Stéphane JUNG),**

**DECIDE** la mise à disposition, au profit de la commission scolaire du regroupement pédagogique intercommunal GRANDFONTAINE-SCHIRMECK-WACKENBACH, et par voie de conséquence de tous les intervenants mandatés par elle, de trois salles, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y pratiquer des activités périscolaires tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 16H30 à 18H** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 ;

**DECIDE** la mise à disposition de ces locaux à titre gratuit ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention au nom de la commune.

**2020/09/06 : MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la demande présentée par la Maison des Jeunes et de la Culture de Barembach tendant à utiliser trois salles, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y développer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité tous les jeudis de 16h à 18h ;

**VU** le projet de convention susceptible d'être passée entre la commune et l'organisateur des activités entrant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, encadrée par les dispositions de l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Directrice de l'école primaire ;

**CONSIDERANT** que la police d'assurances souscrite par la Maison des Jeunes et de la Culture auprès de l'établissement MAIF, couvre tous les dommages pouvant résulter de l'exercice de cette activité dans l'établissement, au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** la mise à disposition, au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture et par voie de conséquence de tous les intervenants mandatés par elle, de trois salles, la cour et le préau de l'école primaire de Schirmeck, en vue d'y pratiquer des activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité tous les jeudis de **16h à 18h** du 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

**DECIDE** la mise à disposition de ces locaux à titre gratuit ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention au nom de la commune.

**2020/09/07 : ALLOCATION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2020**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-7 ;

**VU** les demandes de subventions annuelles présentées par les associations et organismes locaux ;

**VU** les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

**SUR** proposition de la Commission « Finances »,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**ALLOUE** au titre de l'année **2020**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
<b>Dénomination</b>	<b>Montant</b>
A.S.B Schirmeck – La Broque	677,00 €
Cercle D'echecs Dorlisheim/Schirmeck	253,00 €
Club Alpin Français section Haute Bruche	274,00 €
Randonneurs Vosgiens de Schirmeck	488,00 €
Salm Auto Sport	150,00 €
Twirling Club Schirmeck – La Broque	175,00 €

<b>ASSOCIATIONS CULTURE ET VIE LOCALE</b>	
<b>Dénomination</b>	<b>Montant</b>
Amicale Université du temps libre	355,00 €
ArtBrE	300,00 €
Association des apiculteurs Haute Vallée de la Bruche	302,50 €
Aviculture Bruche	205,00 €
Chorale MIDO	107,50 €
Chorale Protestante Schirmeck La Broque	220,00 €



# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

Chorale Ste Cécile Schirmeck	540,00 €
Chorale Ste Cécile Wackenbach	332,50 €
Club vosgien de Schirmeck	265,00 €
Donneurs de sang	265,00 €
Fanfare de la Bruche	1 450,00 €
Le chalet des hauts champs	558,57 €
Les Amis de la Synagogue de Schirmeck	352,50 €
Petits Frères des Pauvres de la Vallée de la Bruche	257,50 €
Radio Coyroye de la Bruche	572,50 €
Secouristes Français Croix Blanche	1 112,66 €
Association des amis des pensionnaires Maison de Retraite	580,00 €
Les amis du long séjour de Saint-Luc	415,00 €
Vallée de la Bruche Aventure	350,00 €

<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES / DE QUARTIERS</b>	
<b>Dénomination</b>	<b>Montant</b>
Association des Résidents du Framont	250,00 €
UNACITA	250,00 €

<b>AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
<b>Dénomination</b>	<b>Montant</b>
Syndicat des Récoltants de Fruits	150,00 €
AS La Claquette	150,00 €
Moto Club du Donon	175,00 €

Après en avoir délibéré,

Après que Monsieur Youssef LAAOUINA, Président de l'association Double Dragon Kung-fu shaolin ait quitté la salle,

A l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'allouer à l'association Double Dragon Kung-fu shaolin une subvention annuelle de **448 €** ;

Après en avoir délibéré,

Après que Messieurs Guy SCHMIDT et Stéphane JUNG, respectivement Président et membre de l'association Schirmeck - La Broque Bruche Basket aient quitté la salle,

A l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'allouer à l'association Schirmeck- La Broque Bruche Basket une subvention annuelle de **764 €** ;

Après en avoir délibéré,

Après que Monsieur Alexandre FAIVRE et Madame Christelle LEOUBE, membres du Tennis Club de la vallée de la Bruche aient quitté la salle,

A l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'allouer au Tennis Club de la vallée de la Bruche une subvention annuelle de **587 €** ;

Après en avoir délibéré,

Après que Madame Véronique SPILL BILDSTEIN, membre de l'amicale des sapeurs-pompiers ait quitté la salle,

A l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'allouer à l'amicale des sapeurs-pompiers une subvention annuelle de **990 €** ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

Après en avoir délibéré,  
Après que Madame Olivia KAUFFER et Monsieur Stéphane JUNG,  
respectivement Présidente et membre de l'association les Ecoliers aient quitté  
la salle,  
A l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'allouer à l'association les Ecoliers une subvention annuelle de  
**190 € ;**

Les crédits correspondants, d'un montant total de 14 512,23 €, sont prévus au  
C/6574 du Budget Primitif 2020.

**2020/09/08 : ALLOCATION DE SUBVENTION AU CONSEIL DE FABRIQUE AU  
TITRE DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE SCHIRMECK**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la demande présentée par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de  
SCHIRMECK, tendant au versement d'une subvention communale  
en vue de la couverture des frais de chauffage de l'église qui  
s'élèvent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, à  
7268,57 euros ;

**VU** les pièces justificatives présentées ;

**CONSIDERANT** que la commune doit avoir le souci de la préservation de ses  
édifices publics ;

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'allouer au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint Georges à  
SCHIRMECK, dans l'objectif de contribuer à la bonne conservation  
du bâtiment culturel communal, une subvention à hauteur de **50 %** de  
la facture de chauffage, soit un montant de **3635,00 €**.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 Subventions du budget de  
l'exercice 2020.

**2020/09/09 : ALLOCATION DE SUBVENTION AU CONSEIL DE GESTION AU  
TITRE DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE WACKENBACH**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la demande présentée par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de  
WACKENBACH, tendant au versement d'une subvention  
communale en vue de la couverture des frais de chauffage de l'église  
qui s'élèvent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, à  
2 354,57 € ;

**VU** les pièces justificatives présentées ;

**CONSIDERANT** que la commune doit avoir le souci de la préservation de ses  
édifices publics ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'allouer au Conseil de Fabrique de l'église de WACKENBACH, dans l'objectif de contribuer à la bonne conservation du bâtiment culturel communal, une subvention à hauteur de **50 %** de la facture de chauffage, soit un montant de **1 178,00 €**.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 Subventions du budget de l'exercice 2020.

**2020/09/10 : ALLOCATION DE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE DE LA BROQUE-SCHIRMECK**

Le Maire informe le conseil de la demande présentée par la paroisse protestante de La Broque-Schirmeck en vue d'une subvention destinée à compenser des travaux relatifs à l'éclairage du temple. Selon la facture présentée, ces travaux se sont élevés à **3 921,60 €**.

Le Maire précise que la paroisse sollicite une aide calculée au prorata des paroissiens de Schirmeck-Wackenbach accueillis au temple, soit 23 %.

En appliquant ce pourcentage au montant total de la dépense, la subvention demandée serait de 902 €.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la demande de subvention présentée par la paroisse protestante de La Broque-Schirmeck en vue de faire face aux travaux relatifs à l'éclairage du temple protestant ;

**CONSIDERANT** que les paroissiens de la communauté protestante de Schirmeck-Wackenbach fréquentent cet édifice ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'allouer une subvention de 902 € à la paroisse protestante de La Broque-Schirmeck en vue de lui permettre de faire face à la dépense de rénovation de l'éclairage du temple protestant.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 du Budget Primitif 2020.

**2020/09/11 : SEJOUR EN ARDECHE DE DE LA COMMISSION JEUNESSE ALLOCATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE LE REPERE**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la demande présentée par l'association socio-culturelle Le Repère, avec siège à SCHIRMECK, place du Marché par laquelle elle sollicite le concours financier de la commune au titre de l'organisation d'un voyage en Ardèche à destination de la commission jeunesse de l'association ;

**VU** le budget prévisionnel du projet ;

## VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**CONSIDERANT** l'implication des jeunes de la commission jeunesse du Repère lors des manifestations organisées pour le compte de la Ville (fête de la musique, foulées de Schirmeck, cirk'en rue...);

**VU** les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Après que Mesdames Christiane OURY et Olivia KAUFFER, respectivement Présidente et Secrétaire de l'association LE REPERE aient quitté la salle, A 11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Stéphane JUNG), et 3 ABSTENTIONS (Véronique BILDSTEIN, Alexandre FAIVRE et Michel ERNWEIN),**

**DECIDE** de répondre favorablement à cette demande en allouant à l'association socio-culturelle Le Repère une subvention exceptionnelle de **1000,- €** ;

**DEMANDE** à l'association de présenter à l'avenir toute demande de subvention antérieurement à la tenue de la manifestation.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 du Budget Primitif 2020.

**2020/09/12 : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'OCCUPATION PAYANTE DU HALL DES SPORTS PAR LES JEUNES DU BASKET-CLUB**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la demande de subvention présentée par l'association Schirmeck La Broque Bruche Basket (SLBB) en vue de bénéficier d'une subvention en compensation de la tarification jeunes du hall des sports, instaurée par la communauté de communes de la Vallée de la Bruche depuis 2011, tant pour les entraînements que pour les matchs ;

**CONSIDERANT** que ladite association a fait face, pour l'année 2019, à une dépense de 1749,38 € correspondant aux heures d'occupation de l'équipement par les jeunes ;

**VU** les crédits prévus au budget primitif 2020 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Après que Monsieur Guy SCHMIDT et Stéphane JUNG, respectivement président et membre de l'association Schirmeck La Broque Bruche Basket se soient retirés de la salle, A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'allouer à l'association Schirmeck La Broque Bruche Basket (SLBB) une subvention au titre de l'occupation payante du Hall des Sports par les jeunes de **1749 €** ;

**DEMANDE** à l'avenir que cette demande soit examinée lors du traitement des subventions annuelles aux associations.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 du Budget Primitif 2020.

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

**2020/09/13 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39 qui impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'adresser annuellement aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

**VU** le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK ;

**ENTENDU** les explications données par Monsieur Alain JEROME, Adjoint au Maire et Vice-Président du SIVOM de la Vallée de la Bruche ;

**PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK.

**2020/09/14 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39 qui impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'adresser annuellement aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

**VU** le rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par le Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de MOLSHEIM, MUTZIG et environs ;

**ENTENDU** les explications données par Madame Olivia KAUFFER, adjointe au Maire, déléguée de la commune auprès de cet établissement de coopération intercommunale ;

**PREND ACTE** du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi au titre de l'année 2019 par le Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures de MOLSHEIM, MUTZIG et Environs.

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020

L'ordre du jour de la présente séance comportant les points suivants :

- 2020/09/01 : PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN MILIEU RURAL DU QUARTIER DES MESANGES – LANCEMENT D'UNE MISSION EN VUE DE LA COORDINATION GLOBALE ET OPERATIONNELLE
- 2020/09/02 : RESTAURATION DE LA SYNAGOGUE DE SCHIRMECK ADOPTION DU PROJET, DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ÉTAT AU TITRE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS SUR UN ÉDIFICE OU UN OBJET MOBILIER PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DEMANDE DE PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE (2021-2026)
- 2020/09/03 : ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE HAUTE BRUCHE - BILAN FINANCIER 2019/2020
- 2020/09/04 : ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE HAUTE-BRUCHE - CREATION DE POSTES ET FIXATION DES COEFFICIENTS D'EMPLOI
- 2020/09/05 : MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES
- 2020/09/06 : MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES
- 2020/09/07 : ALLOCATION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2020
- 2020/09/08 : ALLOCATION DE SUBVENTION AU CONSEIL DE FABRIQUE AU TITRE DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE SCHIRMECK
- 2020/09/09 : ALLOCATION DE SUBVENTION AU CONSEIL DE GESTION AU TITRE DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE WACKENBACH
- 2020/09/10 : ALLOCATION DE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE DE LA BROQUE-SCHIRMECK
- 2020/09/11 : SEJOUR EN ARDECHE DE DE LA COMMISSION JEUNESSE ALLOCATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE LE REPERE
- 2020/09/12 : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'OCCUPATION PAYANTE DU HALL DES SPORTS PAR LES JEUNES DU BASKET-CLUB
- 2020/09/13 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
- 2020/09/14 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

## SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Laurent BERTRAND		Michel ERNWEIN	
Monique GRISNAUX	absente	Auréli DE PAU	absente
Alain JEROME		Christine DE MIRANDA-MARTIN	
Olivia KAUFFER		Alexandre FAIVRE	
Guy SCHMIDT		Léa Fidan AGBULUT	
France SCHRÖTER	absente	Christiane OURY	
Claude BRIGNON		Philippe PECK	
Marie-Sarah CHARLIER		Christelle LEBOUBE	
Youssef LAAOUINA		Stéphane JUNG	
Véronique SPILL BILDSTEIN			

